

REPUBLIQUE DE GUINEE



Travail-Justice-Solidarité

**MINISTERE DE L'ASSAINISSEMENT, DE L'HYDRAULIQUE ET DES HYDROCARURES
(MAHH)**

SOCIETE DES EAUX DE GUINEE (SEG-SA)



PROJET EAU ET ASSAINISSEMENT DE GUINEE (PEAG)



**RENFORCEMENT DES CAPACITES DE PRODUCTION ET DE DISTRIBUTION D'EAU
POTABLE DU GRAND CONAKRY DE 200 0000 m3/jour**

SERVICES DE CONSULTANTS

Avis à Manifestations d'intérêt

Secteur : Eau et Assainissement

Financement : Banque Européenne d'Investissement (BEI)

N° de Projet : (N° FI) 93740

Date de l'avis : 02 octobre 2026

**Intitulé de la mission : LOT A : SERVICE DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LE CONTROLE
ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'USINE D'EAU
POTABLE DE YESSOULOU IV, DES OUVRAGES D'ADDUCTION D'EAU TRAITEE, DES
RESERVOIRS ET RESEAU DE DISTRIBUTION (LOTS DE TRAVAUX 1 à 4)**

- 1- La République de Guinée a obtenu un financement auprès de la Banque Européenne d'Investissement (BEI) pour contribuer à la mise en œuvre du Projet Eau et Assainissement de Guinée (PEAG). Dans ce cadre, la Société des Eaux de Guinée (SEG-SA), en tant que bénéficiaire final, prévoit d'affecter une partie de ces fonds à la rémunération de services de conseil. Ces services concerneront la maîtrise d'œuvre des lots A et B, ainsi que le contrôle et la surveillance des travaux relatifs à la construction de l'usine de production d'eau potable de Yessoulou IV (capacité de 200 000 m³/j). Ils incluent également les ouvrages d'adduction d'eau traitée, les réservoirs et les réseaux de distribution correspondant aux lots de travaux 1 à 8.
- 2- La Société des Eaux de Guinée lance un appel à manifestations d'intérêt (AMI) pour recruter un Consultant. La mission, confiée en lot unique (lot A), concerne la maîtrise d'œuvre, le contrôle et la surveillance des travaux de construction de l'usine d'eau potable de Yessoulou IV (capacité de 200 000 m³/j), ainsi que des ouvrages d'adduction d'eau traitée, des réservoirs et des réseaux de distribution prévus dans les lots de travaux 1 à 4.

Lots travaux	Designation	Descriptif des Travaux	Financement	Lots contrôle et surveillance travaux
LOT 1	Usine YESSOULOU	- Usine 200 000 m ³ /j - Station de pompage 100 m ³ /h	IDA	A
LOT 2	Adduction eau traitée petit diamètre	TOTAL : 19.7 km [DN300 - DN1500]	BEI	A
LOT 3	Adduction eau traitée gros diamètre	TOTAL : 31.4 km [DN500 - DN1600]	BEI	A
LOT 4	Réservoirs/ Distribution secteurs 10 / 11	TOTAL : 2 réservoirs [29 100 m ³] /30.3 km	Subv.UE	A

3- Description des principaux services du Consultant :

Les principaux services du consultant sont détaillés ci-dessous ; ils seront exécutés en tout point conformément aux Termes de Référence (TDRs) :

- ✓ l'assistance à la passation des marches des lots 1 à 4,
- ✓ le visa des études de conception réalisées par l'attributaire du marché de l'usine de production d'eau potable (marché de travaux en conception et réalisation) ;
- ✓ le visa des études d'exécution réalisées par les entreprises pour l'ensemble des lots de travaux précités au paragraphe 2 ;
- ✓ la supervision et le contrôle de tous les travaux de génie civil et le PGES, pose de canalisations et d'équipements, Assistance du Maître d'Ouvrage pour les essais, constats en usine, constat d'achèvement des travaux, essais et mise en service, et réception des marchés de travaux

La durée des prestations du Consultant est définie comme suit :

Durée de la période de supervision des études et travaux	39 mois
--	---------

Durée globale du contrat Consultant y compris période de garantie et y compris 2 mois pour l'assistance à l'évaluation des offres (2+39+12)	53 mois
---	---------

Concernant la mission d'assistance à la passation des marchés consiste à :

- Assistance aux réponses sur les demandes d'informations des Entreprises ;
- Assistance à l'analyse des offres et à la rédaction du rapport d'analyse ;
- Assistance à la mise au point des marché(s)
- ✓ La mission de supervision relèvera de deux types de tâches dont la direction de l'exécution des contrats de travaux, l'ordonnancement, le pilotage et la coordination des chantiers. Elles sont décomposées en sous tâches :
 - La préparation des travaux ;
 - Le contrôle technique du chantier ;
 - Le contrôle administratif et financier du chantier en relation avec le maître d'ouvrage ;
 - L'élaboration des rapports de suivi ;
 - L'appui au suivi du Plan de Gestion Environnemental et Sociales (PGES) ;
 - La phase d'achèvement des travaux ;
 - Réceptions et rapports ;
 - Gestion des garanties remises par les Entreprises et levées des réserves ;
 - Décomptes général et définitif des marches de travaux ;
 - Rapport final du contrôle des travaux.
- 4- La SEG invite les Consultants à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus et plus en détail dans les termes de référence.

Les Consultants intéressés doivent produire les informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations (documentation, référence de prestations similaires, expérience dans des missions comparables, disponibilités de personnel qualifié, documents administratifs, etc.) en précisant les caractéristiques et le coût des projets et des contrats, le rôle dans les groupements éventuels (mandataire, co-traitant, année de réalisation, clients, profils des ressources humaines mobilisées).

NB : les candidats doivent obligatoirement fournir les attestations de service dûment certifiées par les maîtres d'ouvrages pour les prestations similaires.

Les Consultants peuvent s'associer avec d'autres firmes pour renforcer leurs compétences respectives en la forme d'un groupement.

En cas de groupement, le nombre des membres est au maximum limité à trois (03). Les membres de ce groupement restent conjointement et solidairement responsables de l'exécution de la mission au cas où le groupement sera sélectionné.

Les consultants (y compris les partenaires en association) ne peuvent soumettre qu'une seule proposition en leur nom propre ou en association, sous réserve de disqualification.

Les candidats doivent également fournir les éléments suivants :

- Présentation des activités générales du Consultant
- Etats financiers certifiés : bilan et compte de résultats des trois dernières années (2024, 2023, 2022)
- 5- Les candidats seront sélectionnés en accord avec le Guide de Passation des marches sur les projets financés par la BEI dans sa dernière version disponible au jour de la publication du présent avis. Le marché qui sera passé à la suite de cette procédure est un marché au temps passé.

- 6- Une liste de 3 à 6 bureaux d'études ou Consultants maximum sera établie à l'issue de cette manifestation d'intérêt. Ces candidats présélectionnés seront ensuite invités à présenter leurs propositions techniques et financières et un soumissionnaire sera sélectionné selon la méthode fondée sur la Qualité et le Coût.
- 7- Les candidats seront sélectionnés sur la base des critères ci-après. Dans le cas où plus de 6 candidats répondraient à ces critères, les candidats seront alors classés suivant le nombre de missions réalisées en Afrique de l'Ouest, puis si cela s'avère nécessaire suivant le critère 7.2 (a) puis 7.2 (b) ci-dessous :

7.1 Expérience Générale : (25 points)

Justifier par un contrat ou une attestation de fin d'exécution au moins 15 ans d'expérience générale de service de maîtrise d'œuvre dans des projets d'eau potable et assainissement pour le mandataire ou chef de file en cas de Groupement, 5 ans pour les associés, les co-traitants.

7.2 Expériences similaires (65 points)

Avoir réalisé cinq (5) missions de maîtrises d'œuvres (supervision) de projets d'infrastructures (ouvrage de retenue d'eau de surface, alimentation en eau potable, en milieu urbain ou périurbain, au cours des 15 dernières années d'un montant supérieur ou égal à 300 000 euros HTVA. Ces expériences devront être prouvées par des attestations de bonne fin d'exécution (copies légalisées) appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples) fournies par le commanditaire.

Parmi les cinq références requises, les suivantes doivent impérativement être présentées :

- a) Avoir supervisé la construction d'une station de traitement d'eau potable (traitement d'eau de surface similaire au présent projet, coagulation floculation, décantation, filtration) de 100 000 m³/j réalisé dans le cadre d'un marché conception-réalisation,
- b) Avoir supervisé la construction de pose de conduite en fonte ductile de diamètre supérieur ou égale à 800 mm et un linéaire supérieur ou égal à 20 km.

No.	Expériences	Points
1.	1 expérience	10
2.	5 expériences	50
3.	6 expériences	55
4.	7 expériences	60
5.	8 expériences	65
6.	Pas expériences	00

NB: il n'est pas obligatoire pour le candidat de satisfaire simultanément les deux critères sur une même référence ou marché. Cependant, le candidat doit obligatoirement satisfaire aux deux (2) critères sur l'ensemble de ses références ou marchés.

7.3 Personnel permanent :

C'est-à-dire disposant d'un contrat de travail de type Contrat à Durée indéterminée (les consultants indépendants ne sont pas considérés) :

- 7.3.a** Disposer d'un effectif permanent de deux directeurs de projets internationaux expérimentés.
- 7.3.b** Disposer d'un effectif permanent de spécialistes du traitement de l'eau supérieur à 2 personnes,
- 7.3.c** Disposer d'un effectif permanent de spécialistes en hydraulique supérieur à 2 personnes
- 7.3.d** Disposer d'un effectif permanent de spécialistes en électromécanique et automatismes supérieur à 2 personnes,
- 7.3.e** Disposer d'un effectif permanent de spécialistes en génie civil appliqué à l'hydraulique supérieur à 2 personnes

Les candidats devront joindre à leurs offres un tableau récapitulatif du personnel, indiquant leur nom, leur type de contrat, leur ancienneté et leur position dans l'entreprise, ainsi que son niveau de maîtrise de la langue française.

7.4 La capacité technique et administrative du Cabinet (10 points)

Le Cabinet doit fournir :

- Ses documents administratifs : (Agrément, Enregistrement au registre du Commerce)
05 points
 - L'organisation et les CV de son personnel d'encadrement : **05 points**
- 8-** Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires aux adresses e-mail ci-après : spmpaaegedg2020@gmail.com; allareny.diallo@seguinee.com, **copie obligatoire** (dijekeita@gmail.com ; macamara@seguinee.com; bayoaraf@gmail.com et msbarrywash@gmail.com)
- 9-** Les manifestations d'intérêt doivent être accompagnées d'une lettre de manifestation d'intérêt dûment signée par la personne autorisée par le candidat. L'absence d'une autorisation dûment justifiée entraînera l'élimination du candidat.
- 10-** Les manifestations d'intérêt doivent être déposées en langue française en (01) original et (02) copies sous enveloppe cachetée accompagnée d'une copie sur clé USB à l'adresse suivante :

A l'attention de **Monsieur Arafan BAYO, Coordonnateur du Projet Eau et Assainissement de Guinée (PEAG) : Corniche Minière, en face de la cour de Saifoulaye DIALLO, Commune de Dixinn/ Tél : (+224) 628 48 91 31/628 27 16 77/622 37 33 52** et aux adresses E-mails : bayoaraf@gmail.com ; spmpaaegedg2020@gmail.com; allareny.diallo@seguinee.com et msbarrywash@gmail.com

Au plus tard :

Date : 02 novembre 2026

Heure : 10 :30 heure locale de Conakry (GMT)

- 11-** L'enveloppe extérieure contenant le dossier de manifestation d'intérêt portera les seules mentions : **Manifestations d'intérêt pour le recrutement d'un consultant pour le service de maîtrise d'œuvre pour le contrôle et la surveillance des travaux de**

construction de l'usine d'eau potable de Yessoulou iv, des ouvrages d'adduction d'eau traitée, des réservoirs et réseau de distribution (Lots 1 à 4 des travaux) –lot A.

Les candidatures qui ne parviendront pas aux date et heure limites, ci-dessus indiquées, seront rejetées et retournées sans être ouvertes, aux frais des candidats concernés

A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement

12- Les plis seront ouverts en présence des représentants des candidats qui souhaitent être présents à l'ouverture à l'adresse et la date spécifiée ci-dessus.

Fait à Conakry, le 17 septembre 2026

Arafan BAYO



Coordonnateur du PEAG